



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service environnement

Affaire suivie par : Claire TREHET

Tél : 02 96 62 47 76

claire.trehet@cotes-darmor.gouv.fr

Saint-Brieuc, le 22 février 2021

**Projet d'arrêté autorisant des mesures de stérilisation d'œufs
de goélands argentés (*Larus argentatus*), de goélands bruns (*Larus fuscus*) et
de goélands marins (*Larus marinus*) sur le territoire de la ville de SAINT-BRIEUC**

Objet : Note de présentation

La ville de SAINT-BRIEUC s'est engagée dans une démarche de stérilisation des œufs de goélands depuis 1993 et sollicite le renouvellement de son autorisation afin de pouvoir continuer à stabiliser le nombre total de nids sur le territoire de la ville.

Les actions de stérilisation ciblent certains secteurs particuliers. Le mode opératoire prévoit la pulvérisation d'un produit à base d'huile et de formol, inoffensif pour les oiseaux. Ces mesures sont prévues à compter de la date de signature de l'arrêté et pour trois ans.

En application de l'article L. 120-1-1 du code de l'environnement concernant la mise en oeuvre du principe de participation du public à la préparation des décisions individuelles à l'environnement, le projet d'arrêté et le dossier de demande est consultable exclusivement sur le site internet de la préfecture pendant 15 jours, du 22 février au 8 mars 2021. L'ensemble du dossier de demande est également consultable à la direction départementale des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor.

Les observations éventuelles du public peuvent être transmises via le formulaire électronique disponible sur le site. Elles peuvent également être adressées par voie postale à la direction départementale des territoires et de la mer – service environnement – (Mme TREHET) –1, rue du Parc – CS 52256 – 22022 Saint-Brieuc cedex.

Siège et adresse postale : 1 rue du Parc – CS 52256
Adresse géographique du site :
22022 SAINT-BRIEUC Cedex
www.cotes-darmor.gouv.fr

Accueil téléphonique : 9 h 00 / 12 h 00 et 14 h 00 / 17 h 00 sauf le vendredi à 16 h 00.
Accueil du public dans les services du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et l'après-midi exclusivement sur rendez-vous de 14 h 00 à 16 h 30